



Faire venir le neveu de ma femme en europe

Par Visiteur

Bonjour,

je suis marié à une Cambodgienne.

Et nous voudrions faire venir son neveu (il a 6 ans) en France pour faire ses études.

Est-ce que le rapprochement familial fonctionne ? Quelles démarches pour le rapprochement ?

Ou faut-il l'adopter ?

Si l'adopter, quelles sont les démarches ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quel age à ce garçon?

A-t-il encore ses parents?

Cordialement

Par Visiteur

Il a 6 ans,

et ses parents sont en Thaïlande.

Il a été confié à ses grands-parents.

Merci.

Par Visiteur

Monsieur,

Je ne vous cache pas que la situation est très très compliquée.

La procédure du regroupement familial ne peut être mis en ?uvre car elle n'est possible que pour l'enfant du demandeur. Or en l'espèce il s'agit d'un neveu.

La démarche d'adoption: il faut vous renseigner auprès des autorités du pays de naissance de l'enfant et sachant qu'il n'est pas un enfant abandonné cela me paraît plus que délicat.

Il y aurait bien une autre solution. Juridiquement tout mineur étranger résidant sur le territoire français n'a pas besoin de titre de séjour. Donc vous pouvez le faire venir et le garder en France. Le seul souci est qu'il ne pourra jusqu'à sa majorité pas sortir du territoire français.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Donc si je comprends bien, il n'a pas besoin également de visa touristique non plus.
Merci.

Par Visiteur

Monsieur,

Si bien sur qu'il a besoin d'un visa. Il ne pourra pas rentrer sur le territoire français sans ce visa.

Cordialement